

À une session extraordinaire du conseil de la susdite municipalité qui se tenait au Centre d'interprétation du cerf de Virginie, le mercredi 14 septembre 2022 à 18h00, sont présents le maire suppléant Gilles Courchaine, les conseillers Messieurs Hugo Carle et Yves Morin ainsi que les conseillères Mesdames Linda Lirette, Mélanie Renaud et Sylvie Leclair. Lynn Kearney, directrice générale et greffière-trésorière par intérim agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. 2022-09-R12319 Ouverture de l'assemblée

Mélanie Renaud appuyée de Hugo Carle propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit ouverte.

Adoptée

2. 2022-09-R12320 Adoption de l'ordre du jour

Sylvie Leclair appuyée de Yves Morin propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 320 900 \$ qui sera réalisé le 21 septembre 2022
4. Acceptation de soumission pour l'émission de billets
5. VARIA
6. Parole au public et période de questions
7. Levée de l'assemblée

Adoptée

3. 2022-09-R12321

Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 320 900 \$ qui sera réalisé le 21 septembre 2022

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau souhaite emprunter par billets pour un montant total de 320 900 \$ qui sera réalisé le 21 septembre 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
289-17	273 500 \$
289-17	47 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Il est proposé par Hugo Carle, appuyée par Linda Lirette et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 21 septembre 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 mars et le 21 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	58 600 \$	
2024.	61 300 \$	
2025.	64 100 \$	
2026.	66 900 \$	
2027.	70 000 \$	(à payer en 2027)
2027.	0 \$	(à renouveler)

Le maire suppléant Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

4. 2022-09-12322 Acceptation de soumission pour l'émission de billets

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 septembre 2022, au montant de 320 900 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

58 600 \$	4,70000 %	2023
61 300 \$	4,70000 %	2024
64 100 \$	4,70000 %	2025
66 900 \$	4,70000 %	2026
70 000 \$	4,70000 %	2027

Prix : 98,61600

Coût réel : 5,19848 %

2 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA HAUTE GATINEAU

58 600 \$	5,23000 %	2023
61 300 \$	5,23000 %	2024
64 100 \$	5,23000 %	2025
66 900 \$	5,23000 %	2026
70 000 \$	5,23000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,23000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Yves Morin, appuyée par Mélanie Renaud et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 21 septembre 2022 au montant de 320 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 289-17. Ces billets sont émis au prix de 98,61600 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Le maire suppléant Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

6.VARIA

7. Parole au public et période de questions

8. 2022-09-R12323 Levée de l'assemblée

Linda Lirette appuyée de Mélanie Renaud propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit levée à 18h03.

Adoptée à l'unanimité.

Gilles Courchaine
Maire suppléant

Lynn Kearney
Directrice générale par intérim
Greffière-trésorière par intérim